

AMNÉSIE OU OPPORTUNISME ?

Alors que l'accord mesures salariales 2025 a été signé par l'ensemble des organisations syndicales, voilà qu'une OS souhaite se démarquer en alertant sur **l'enveloppe de 900 millions d'euros que la CRE a octroyée gracieusement en février 2024 à GRDF**. Vous avez bien lu : il y a déjà ... un an !

Pourquoi cette OS a-t-elle autant attendu ? Amnésie ou simple volonté de passer sous silence la CRCP * lorsqu'ils se faisaient les porte-paroles de la direction de GRDF ?

La FNME-CGT n'a pas attendu un an après la publication de l'ATRD7 par la Commission de Régulation de l'Énergie pour revendiquer que la Direction prenne en compte l'inflation dans l'évolution de la rémunération de ses agents. Cela fait plusieurs années que nous le réclamons. La Direction s'y est toujours opposée au motif que cela n'était pas couvert par le tarif.



Maintenant que la CRE a compensé dans l'ATRD7 le surcoût de l'inflation subie lors de la précédente période tarifaire, la Direction n'a plus d'excuse pour ne pas en faire de même pour la rémunération de ses agents.

D'autre part, et à l'instar de notre dénonciation du même mécanisme lors de l'allongement de la durée de vie de certains ouvrages en 2016 et en 2020, **nous sommes la seule Organisation Syndicale à condamner les manigances économiques de la Direction de GRDF autour de l'allongement de la durée de vie des CICM.**

Ce tour de passe-passe permet à GRDF de réinjecter 900 millions d'euros de provision dans sa trésorerie et de générer à coup sûr une **énorme remontée de cash pour sa maison mère ENGIE** et une participation exceptionnelle pour les agents.

Nous alertons depuis cette annonce en juillet 2024 alors que certains se féliciteront de cette éventualité. Mais à **la FNME-CGT nous n'ignorons pas les deux conséquences principales de cette manipulation financière :**

- **L'impact en termes de sécurité des biens et des personnes**
- **La probable annulation de l'intéressement ****

Défendre le pouvoir d'achat des agents c'est une des prérogatives des organisations syndicales. Lorsqu'à la FNME CGT nous revendiquons une hausse du SNB ou un volume de NR pour tous ce n'est pas par pure vengeance vis à vis de la Direction mais tout simplement une réelle prise en compte de la perte de pouvoir d'achat des agents !

Etant donné la bonne santé économique de GRDF, et partant de la logique d'une juste répartition des richesses, nous revendiquons, comme notre Fédération à la Branche des IEG, une augmentation de 6 % du SNB. Convertie dans l'entreprise, cela représente de 1 à 3 NR selon le positionnement dans la grille.

* CRCP : Compte de Régulation des Charges et des Produits. C'est un mécanisme qui permet d'équilibrer le tarif en fonction des aléas et donc de couvrir les pertes financières de GRDF.

** Dans l'accord intéressement, une règle limite le cumul de la participation et de l'Intéressement à 8,5 % de la masse salariale.



Je souhaite recevoir l'information CGT GRDF en direct. Je flashe le QR code et je m'inscris.

